

A : Producteurs et acteurs commerciaux de cacao
Fairtrade
Membres Fairtrade
CC : Comité des Standards
Personnel de Fairtrade International

Andreas Kratz
Directeur de Standards & Pricing
a.kratz@fairtrade.net

12.03.2026

Annnonce de Fairtrade International concernant le Différentiel de Prix du Cacao - Mars 2026

Chers Partenaires,

Le Standard Fairtrade pour le Cacao exige des acteurs commerciaux qu'ils paient un différentiel de prix pour les fèves de cacao Fairtrade lorsque le prix de référence en Côte d'Ivoire ou au Ghana est inférieur au Prix Minimum Fairtrade (PMF) niveau FOB. La Prime Fairtrade (221 EUR/MT pour la Côte d'Ivoire et 240 USD/MT pour le Ghana) doit être payée en plus du différentiel du PMF.

Pour les livraisons entre le 5^{er} Mars et le 31 Août 2026, le prix de référence pour la Côte d'Ivoire (« valeur FOB garantie ») est de 1,868,535 XOF/MT, soit 2,840.17 EUR/MT (en utilisant le taux de change fixé, taux actuel 1 EUR = 655,957 XOF). Étant donné que le PMF est de 2.206 EUR/MT, aucun différentiel de PMF Fairtrade n'est à payer.

Cette année, l'organisation de réglementation de Côte d'Ivoire (le Conseil du Café-Cacao) a modifié le début de la saison intermédiaire et a annoncé les nouveaux prix du cacao dès le début du mois de mars (valables jusqu'en août). En conséquence, Fairtrade publie désormais le différentiel Fairtrade en même temps que l'annonce du Conseil du Café-Cacao. La prochaine annonce du différentiel Fairtrade est actuellement prévue pour début septembre, en accord avec la nouvelle annonce des prix du Conseil du Café-Cacao.

La réglementation nationale en Côte d'Ivoire exige que les contrats avec les producteurs et les centres d'achat incluent les informations sur la prime de durabilité payée, comme le montant en devise locale (XOF). Pour plus de clarté, il est demandé aux parties contractantes d'utiliser le même taux de change (1 EUR = 655,957 XOF) comme indiqué ci-dessus pour calculer le paiement en XOF du différentiel PMF aux producteurs lorsqu'un différentiel PMF doit être payé. Il est également recommandé d'utiliser ce même taux de change pour calculer le paiement en XOF de la Prime Fairtrade aux producteurs.

Il n'y a pas de valeur de référence FOB publiée pour le Ghana. La question de savoir si un différentiel PMF doit être payé ou non doit donc être définie individuellement, c'est-à-dire par contrat.

Veuillez noter l'annonce: À partir du mois d'octobre 2021, pour être en conformité avec l'exigence 4.3.3, les organisations Ivoiriennes et Ghanéennes transfèrent tout paiement de différentiel de PMF à leurs membres dans les 30 jours suivant sa réception par l'organisation.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter notre Unité des Standards & Prix à standards-pricing@fairtrade.net

Bien cordialement,

Andreas Kratz